

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horlogerie
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-425231

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 13250 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Drissi Dounia

Date de naissance : 19/10/1988

Adresse : 3 Rue Benghazi apt 4 Rabat

Tél. : 0659 35 2007 Total des frais engagés : 375,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **Médecin Général Driss GHAFIR**
Professeur au C.H.U - Médecine Interne
Chef de Pôle Médical
Hôpital Militaire Mohammed V - Rabat

Date de consultation : 13/07/2019 INRE : 104106946

Nom et prénom du malade : Drissi Dounia Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hépatite

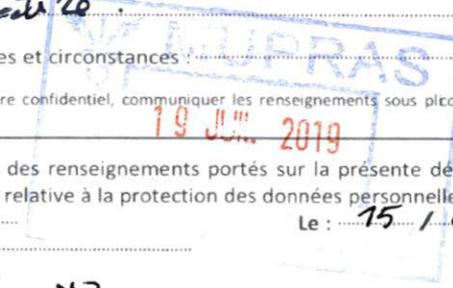
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa blanca Le : 15/07/2019

Signature de l'adhérent(e) :



ROYAUME DU MAROC

Modèle 342

Administration
de la Défense Nationale
FORCES ARMEES ROYALES

HOPITAL : MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V.

SERVICE :

Service de santé

Nom : Dr Driissi Mle : Dr Grade : Professeur du CHU Lien de famille :

Prénom : Decem Corps : Medecin Interne

Medecin Général de Brigade
Dr Driissi GHAFIR
Professeur du CHU
Medecin Interne
Chef de Pôle Médical
H M I Med V - Rabat

EXAMEN DEMANDE	REPONSE DU SPECIALISTE
<p>- C.R.I - Traitements + = Et famille. merci</p> <p>A Rabat, le 30-4-19. Le Médecin</p>	<p>L.A.M. Rabat Tél : 05 37 71 05 06 05 37 57 23 23-05 37 71 50 60 Pat : 25995358 - IF : 3349086</p> <p>A Rabat, le Le Médecin</p>

Medecin Général de Brigade
Driissi GHAFIR
Professeur du CHU
Medecin Interne
Chef de Pôle Médical
H M I Med V - Rabat

ROYAUME DU MAROC

Administration

de la Défense Nationale

FORCES ARMEES ROYALES

Service de santé

Modèle 342

HOPITAL : MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V.

SERVICE : Médecin Général de Brigade

Nom : *Mme* **DRISSI** Mle : *Mme* Grade : **Driss GHAFIR** Professeur du CHU

Prénom : **Damma** Corps : *Adressé à S.O. M. le Ministre A-E + C* Lien de famille : **Chf de Pole Medical**

EXAMEN DEMANDE	REPONSE DU SPECIALISTE
<p><i>NTF-S</i></p> <p><i>El. fébrile.</i></p> <p>A Rabat, le <i>30-4-19.</i> Le Médecin</p>	<p><i>Mme</i></p> <p>Médecin Général de Brigade Driss GHAFIR Professeur du CHU Médecin Chf de Pole Medical. M.I. Med V - Rabat</p> <p>A Rabat, le Le Médecin</p>

L.A.M.R.Raid
 Tél : 05 37 71 05 90
 69094733
 1 1 50 60
 37 1 1 50 60
 23 23 05 37 1 1 50 60
 05 37 57 23 23 05 37 1 1 50 60
 tél : 2 569 5250



L.A.M. RIAD

13, Angle Avenue Almelia et rue Meziata - Hay Riad
(City Center - ACIMA) - RABAT
Tél : 05 37 71 05 06 / 05 37 57 23 23 - Fax : 05 37 71 50 60
Site-Web : www.laboriad.ma - E-mail : laboratoireriad@gmail.com

FACTURE N° : 190403111

Rabat le 30-04-2019

Mme Dounia DRISSI

Date de l'examen : 30-04-2019

Analyses :

Récapitulatif des analyses			
<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
0216	Numération formule	B80	B
0370	CRP	B100	B
	ALAT (GPT): ALANINE AMINO TRANSFERASES	B50	B
	ASAT (GOT)	B50	B

Total des B : 280

TOTAL DOSSIER : 375.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent soixante-quinze dirhams .

L.A.M. Riad
Tél : 05 37 71 05 06
05 37 57 23 23 - 05 37 71 50 60
Pat : 25995358 - IF : 3349086



Patente N°: 25995358 - CNSS: 9114357- IF:3349086 RIB:013 810 01214 000040 001 27 94 BMCI RYAD NAKHIL -
ICE: 001685262000044 - INPE: 103060877



L.A.M. RIAD

13, Angle Avenue Almelia et rue Meziata - Hay Riad
(City Center - ACIMA) - RABAT

Tél : 05 37 71 05 06 / 05 37 57 23 23 - Fax : 05 37 71 50 60

Site-Web : www.laboriad.ma - E-mail : laboratoireriad@gmail.com

CECI EST UN MAIL, SEUL LE RESULTAT PAPIER FAIT FOI.

Page 1 sur 2

Edité le 30-04-2019 à 14:02

Préscripteur : **Pr Driss GHAFIR**

Enregistré le : 30-04-2019 à 10:53
Prélevé le : 30-04-2019

EXAMEN du 30-04-2019

Mme DRISSI Dounia

Code Patient : 1904302123

Né(e) le : 19-10-1988



HEMATOLOGIE

(Fluorescence en Cytométrie de Flux sur SYSMEX-XT 4000i)

ETUDE DE LA LIGNEE ERYTHROCYTAIRE

Hématies :	4.850	M/mm ³	(3.800-5.400)
Hémoglobine :	13.0	g/dL	(12.5-15.5)
Hématocrite :	39.6	%	(37.0-47.0)
VGM :	81.6	μ ³	(82.0-98.0)
CCMH :	32.8	%	(32.0-36.0)
TCMH :	26.8	pg	(>27.0)
RDW :	13.5	%	(12.0-16.0)

ETUDE DE LA LIGNEE LEUCOCYTAIRE

Leucocytes :	3.670	/mm ³	(4.000-10.000)
Poly. Neutrophiles :	68.6	% soit 2 518	/mm ³ (1 800-7 500)
Poly. Eosinophiles :	0.8	% soit 29	/mm ³ (100-400)
Poly. Basophiles :	0.3	% soit 11	/mm ³ (<200)
Lymphocytes :	25.1	% soit 921	/mm ³ (1 000-4 500)
Monocytes :	5.2	% soit 191	/mm ³ (200-1 000)

Plaquettes (RC)	230	Mille/mm ³	(150-400)
VMP (RC)	10.6	fl	(6.9-10.8)

BIOCHIMIE SANGUINE

ALAT : ALANINE AMINO TRANSFERASES

ALAT (GPT)	755	UI/L	(<35)
-------------	------------	------	-------



L.A.M. RIAD

13, Angle Avenue Almelia et rue Meziata - Hay Riad
(City Center - ACIMA) - RABAT

Tél : 05 37 71 05 06 / 05 37 57 23 23 - Fax : 05 37 71 50 60

Site-Web : www.laboriad.ma - E-mail : laboratoireriad@gmail.com

Examen du 30-04-2019 - 1904302123 - Mme Dounia DRISSI

Page 2 sur 2

ASAT : ASPARTATE AMINO TRANSFERASES

ASAT (TGO) 1 008 UI/L (<35)
(Méthode IFCC Beckman Coulter)

PROTEINES SPECIFIQUES

C.R.P US 13.50 mg/L (<5.00)
(Immunoturbidimétrie Beckman Coulter)

Remarques:

La Procalcitonine (PCT) est disponible, elle permet:

- 1- Diagnostic précoce de l'infection bactérienne systémique, du sepsis et de la défaillance multi-viscérale.
 - 2- Indication de la sévérité et du pronostic de l'infection.
 - 3- Diagnostic différentiel entre infection bactérienne et infection virale.
 - 4- Diagnostic différentiel entre infection systémique et maladie inflammatoire aiguë.
 - 5- Surveillance de la survenue d'infection chez les patients à haut risque (transplantés, immunosuppression,...).
- (RC) : Résultat contrôlé

Résultat Validé biologiquement par : Dr. BIOLOGISTE Médecin